



# Le cadre juridique de votre projet e-santé : référentiels, protection des droits et intelligence artificielle

## OBJECTIFS

Cette formation permettra de maîtriser le nouveau régime juridique issu du RGPD et de la nouvelle loi Informatiques et libertés, applicable aux traitements de données à caractère personnel dans le domaine de la santé, et plus spécifiquement de comprendre les obligations qui incombent aux acteurs dans le développement d'un projet de e-santé.

PARIS

08/10/2019

9h00-17h30

800 € HT par participant

Limité à 12 participants

Opérationnels des études médico-économiques, responsables marketing et digital en santé  
DPO, RSI, juristes

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

#### 1. Le cadre juridique de la protection des données de santé

- La protection des données personnelles au travers du RGPD et de la loi Informatique et Libertés
- La protection particulière des données de santé

#### 2. Les nouvelles règles d'échange et de partage des données de santé

- Elargissement sectoriel du droit au respect de la vie privée
- Le régime juridique de l'échange et du partage adapté à la nouvelle définition de l'équipe de soins
- De nouvelles organisations autour du parcours de soins
- Des référentiels de sécurité et d'interopérabilité permettant le partage opposables
- De nouvelles règles pour l'hébergement des données de santé

#### 3. L'encadrement contractuel du projet : un équilibre entre protection et responsabilisation des acteurs

- La qualification des rôles et des acteurs : le design du projet
- L'impact du recours aux objets connectés et dispositifs médicaux
- L'encadrement contractuel des relations entre les différents acteurs
- La responsabilité des acteurs

#### 4. Les conditions d'accès aux données de santé et le développement de l'Intelligence artificielle : de quoi parle t-on ?

- L'utilisation secondaire des données de santé
- Les nouvelles dispositions du chapitre IX de la loi Informatique et Libertés
- Le Health Data Hub, le SNDS et ses conditions d'accès
- Les interrogations



## Formation

Titre de la formation	Date	Lieu
Le cadre juridique de votre projet e-santé : référentiels, protection des droits et intelligence artificielle	8 octobre 2019	Paris

## Responsable de l'inscription

Société /Organisme	Contact	Fonction	Adresse	Courriel

## Stagiaires

Nom	Prénom	Fonction	Courriel

## Facturation

Cout unitaire	Nombre de stagiaires	Cout Total	Nom et coordonnées de l'organisme prenant en charge les frais de formation
..... € HT		..... € HT	

## Conditions générales d'inscription

Les présentes conditions régissent les modalités d'inscription des stagiaires aux formations organisées par Delsol Avocats. Le Commanditaire reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte. L'envoi du bulletin d'inscription vaut pré inscription. Dès réception du bulletin, une convention de formation sera adressée au Commanditaire. Les factures émises à l'issue de la formation sont payables par chèque ou virement dès réception. DELSOL Avocats se réserve le droit de modifier le lieu et la date de la formation en cas de besoin. Toute formation commencée sera due en totalité. Toute annulation doit être signifiée par écrit et nous parvenir plus de 10 jours avant le début de la formation. Les annulations intervenant après ce délai donneront lieu au versement d'une indemnité annulation correspondant à 40 % du montant total de la formation (non-imputable sur votre budget formation). Les stagiaires ont la possibilité de se faire remplacer à la formation à la condition d'en avertir Delsol Avocats préalablement par écrit. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent HT. Lorsque le Commanditaire souhaite une prise en charge de tout ou partie des frais de formation par un organisme tiers, il se doit d'effectuer les obligations qui lui incombent à ce titre et reste en tout état de cause responsable du paiement des factures de DELSOL Avocats. Conformément au RGPD et à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité des données personnelles vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que vos données personnelles fassent l'objet d'un traitement. Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous considérez que le traitement opéré par DELSOL Avocats constituerait une violation de vos données personnelles. Vous pouvez exercer vos droits auprès de DELSOL Avocats, par voie postale à l'adresse suivante : DELSOL Avocats, Département Sciences du vivant - 11 quai André Lassagne - 69001 LYON, ou par email à l'adresse suivante : [sciencesduvivant@delsolavocats.com](mailto:sciencesduvivant@delsolavocats.com).

